



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Enfouissement-des-dechets-nucleaires-la-bonne>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Enfouissement des déchets nucléaires, la bonne solution à long terme ?**

---

20 juillet 2015

## Enfouissement des déchets nucléaires, la bonne solution à long terme ?

Source : *Epoch Times* (20/7/2015)

<https://www.epochtimes.fr/enfouissement-des-dechets-nucleaires-la-bonne-solution-a-long-terme-6385.html>

## Enfouissement des déchets nucléaires, la bonne solution à long terme ?



Le gouvernement français confirme l'ambition de réduire la part du nucléaire dans la production de l'électricité en 2025 à 50 %, octroyant une plus grande partie aux énergies renouvelables. (Guillaume Souvant/AFP/Getty Image)

Le 10 juillet, était adoptée la loi Macron après plus de 450 heures de débat et pas loin de 10000 amendements. Loi importante de l'agenda gouvernemental, celle-ci a bénéficié du recours à l'article 49-3 de la Constitution. Un amendement de cette loi autorise l'enfouissement des déchets nucléaires, une pilule qui passe mal chez les partisans d'alternatives au nucléaire.

### **L'enfouissement des déchets aussi vieux que le nucléaire**

L'amendement prévoit la construction du nouveau centre industriel de stockage géologique (CIGÉO) qui verra le jour entre la Meuse et Haute-Marne. À la pointe de la technologie, il pourra stocker 80000 m3 de déchets nucléaires à plus de 500 mètres de profondeur. Et pas seulement des déchets provenant des centrales françaises, mais aussi ceux des États membres en vertu des directives européennes. L'enfouissement des déchets, un projet adopté depuis la loi de 2006 a donc été concrétisé par la loi Macron en imposant une notion de « réversibilité » pour le stockage en zones géologiques profondes.

C'est ce qu'a souligné Ségolène Royal qui a publiquement affiché son désaccord. Cette même notion de réversibilité a été mise en avant par le Premier ministre Manuel Valls pour qui celle-ci serait une garantie pour les générations futures afin de récupérer les déchets en cas d'avancée technologique dans le domaine.

Le réseau « Sortir du Nucléaire », également opposé à l'enfouissement des déchets radioactifs, indique sur sa page Internet que la notion de « réversibilité » telle que présentée dans la loi Macron est surtout une possibilité de revenir à tous moments sur les décisions antérieures. Sa définition étant assez floue, elle pourrait aussi servir pour agir

dans le sens des intérêts des gestionnaires de CIGÉO.

### **La question technique de l'enfouissement des déchets**

Il existe plusieurs types de déchets nucléaires, provenant de l'exploitation des centrales et de la gestion des combustibles usés. Ceux-ci sont essentiellement classés par leur degré de radioactivité et donc par leur dangerosité potentielle pour l'être humain et son environnement. Deux méthodes sont essentiellement utilisées : la dispersion dans l'environnement et la concentration avec un mode de stockage définitif.

Les déchets relativement les moins nocifs sont mélangés à d'autres matériaux, retraités, dispersés dans les gravats ou injectés dans les océans. Les plus nocifs et radioactifs, notamment les déchets de haute activité, sont scellés sous plusieurs couches protectrices et entreposés en attente de leur stockage final et définitif.

« À l'heure actuelle, nulle part au monde n'a été mise en œuvre de stratégie couvrant l'ensemble de la gestion des déchets de haute activité », stipule le rapport de « La gestion des déchets radioactifs dans l'Union européenne : toujours plus, toujours pas de solution », rédigé par l'ingénieur en physique Wolfgang Neumann à destination du Parlement européen.